

PROCES - VERBAL 3/2024

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 24 AVRIL 2024

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbal de la séance du 27 mars 2024	1
1. Communications	1
1.1 Communications du Bureau	1
1.1.1 Représentations et invitations	1
1.1.2 Lettres et pétitions	2
1.1.3 Communications de la Municipalité	2
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	2
2. Ordre du jour	2
2.1 Préavis 05-2024 Reconstruction de la station d'épuration de Pully Etudes de projet - Crédit demandé : CHF 9'007'000.00	2
2.2 Préavis 06-2024 Rénovation des escalators de la Place de la Gare Crédit demandé CHF 200'000.00	6
2.3 Propositions individuelles	8
2.3.1 Interpellation « Fresques de la Villa Romaine » de Mme Lena Yersin	8
2.3.2 Interpellation « Gestion approximative de la Vaudoise Arena : Quels sont les impacts financiers pour la Ville de Pully ? » de Mme Carinne Domingos	9

2.4	Divers	10
2.4.1	Journée « Territoires d'évènements responsables » M. Pascal KOTTE :	10
2.4.2	Facture Sociale Mme Leny Yersin	11
2.4.3	Initiative « Pour une Suisse Inclusive » Mme Verena Kuonen	11

Le Président :

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous invite à prendre place et je vous souhaite une cordiale bienvenue.

Excusés :

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Nathalie Bernheim, Odile Cuénoud González, MM. Fabien Borel, Robin Carnello, Yves Currat, Jean-Luc Duvoisin, Pierre-Marie Favre, Charles Edouard Marchand, Paul Emile Marchand, Philippe Reigner, Pierre Zappelli

Retard : Mme Muriel Thalmann

Le Président :

Nous sommes 88 présents, le quorum est manifestement atteint.

La convocation qui comprenait l'ordre du jour vous a été envoyée le 22 mars dernier, soit largement dans le délai réglementaire de 3 semaines avant la séance.

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint comme je viens de vous le dire, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment et j'invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public, que je remercie chaleureusement de l'intérêt porté à la vie de notre Commune.

Je salue la Municipalité, accompagnée des représentants de l'administration communale, qui soutiennent nos débats depuis le balcon. Je remercie aussi les techniciens et les huissiers qui assurent le bon déroulement de notre Conseil.

Le Président :

J'en viens au procès-verbal de la séance du 27 mars 2024 ; il vous a été adressé par mail le 19 avril dernier. Je remercie Mme Francine Medana, notre secrétaire, pour ce gros travail de transcription.

Est-ce qu'un membre du Conseil aurait des remarques, des propositions de corrections ou des compléments à apporter ? Cela n'est pas le cas, le procès-verbal est adopté d'office selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS**1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU****1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

J'ai participé le vendredi 5 avril dernier à la Cérémonie du souvenir pour commémorer le 64^{ème} anniversaire de la mort du Général Guisan, en présence notamment de notre Syndic, du divisionnaire Mathias Tüscher, Président de la Fondation Général Guisan, de M. Albert Dutoit, Président de l'Association Verte Rive, du Préfet et de Mme la Pasteure qui a apporté son message. L'ancien appointé Burnet ne se souvient pas d'avoir rencontré autant d'officiers supérieurs dans sa carrière militaire. La manifestation était sobre, émouvante et sympathique.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

La Municipalité a répondu aux 2 pétitions suivantes :

- le 22 mars à la pétition « Pour une sécurisation des chemins de l'école à Pully ».
- le 19 avril à la pétition « Protégeons les grands arbres en milieu urbain »

Il n'a pas encore été répondu à la pétition « Pour que la zone de villas demeure une zone de villas ». Le délai de réponse vient à échéance ce jour-même, 24 avril 2024, il reste encore quelques heures à la Municipalité pour répondre, le cas échéant !

1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Il n'y en a visiblement pas.

Je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a une communication à nous transmettre ? Ce n'est pas le cas.

1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Président :

Nous avons reçu deux interpellations :

de Mme Lena Yersin concernant les fresques de la Villa romaine,

de Mme Carinne Domingos « Gestion approximative de la gestion Vaudoise Arena : quelles sont les impacts financiers pour la ville de Pully ? »

Nous les traiterons sous le point « Propositions individuelles » de notre ordre du jour.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Préavis 05-2024 Reconstruction de la station d'épuration de Pully - Etudes de projet- Crédit demandé CHF 9'007'000.00

J'invite Mme Nathalie Lude, présidente de la commission ad hoc, à venir présenter et commenter son rapport.

Mme Nathalie LUDE :

La Commission ad hoc s'est réunie le 8 avril 2024 pour examiner le préavis 05-2024 Reconstruction de la station d'épuration de Pully - Etudes de projet pour un crédit de CHF 9'007'000.00.

Au nom de la Commission, tout d'abord un grand merci est adressé à MM. Marc Zolliker, Conseiller municipal, Thierry Lassueur, Chef de service, Cédric Henry, Chef d'exploitation de la STEP et à Madame Solène Gomez, Cheffe de projet, pour la visite de la STEP, pour leur présentation, ainsi que pour leurs nombreuses et précises réponses apportées aux questions des commissaires.

Comme vous l'avez certainement lu dans le rapport, ce préavis a fait l'objet de 3 longues séances de la Cofin et d'une séance d'information avec la CPU concernant le futur plan

d'affectation. Dans sa séance du 26 mars 2024, la Commission des finances a émis un préavis financier positif à l'unanimité. A l'instar de la Cofin, la Commission ad hoc recommande, à l'unanimité, au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis 05-2024.

Parmi les éléments non financiers en faveur du préavis, soit de la reconstruction de la STEP à Pully, la commission a relevé :

- l'âge de la STEP et les normes environnementales en vigueur pour les traitements des micropolluants et de l'azote ;
- le périmètre des travaux limité à la STEP actuelle et non sur la route du lac jusqu'à Lausanne ;
- la conservation nécessaire à Pully d'un bassin de rétention agrandi et de la station de pompage même dans la variante Vidy ;
- la certitude de pouvoir faire les travaux selon le calendrier prévu et donc de toucher les subventions avant 2035 ;
- les résultats des études préliminaires d'impact réalisées et présentées au Canton, tels que bruit, odeurs, nuisances, qualité des eaux de baignade, etc. ;
- l'agrandissement du parking d'une vingtaine de places de parc en compensation partielle de celles qui devront être supprimées au bord du lac selon exigence du Canton ;
- la création d'un espace d'accueil du public, transformable en bureaux si nécessaire ;
- l'autonomie communale est préservée, le pouvoir décisionnel est conservé et la variante a déjà été validée par les municipalités de Paudex et de Belmont.

Finalement, la comparaison Pully-Vidy penche en faveur de Pully, dont les coûts et la planification des travaux sont très détaillés et précis, alors qu'énormément d'éléments financiers, de timing et de gouvernance ne sont pas réglés ou connus pour la variante Vidy. Merci de votre attention.

Le Président :

Est-ce qu'un représentant de la Commission des finances souhaite intervenir ? Cela ne semble pas être le cas.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis en vous demandant comme à l'accoutumée de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Cela ne paraît pas être le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond du préavis.

M. Jérôme GAUDIN demande la parole :

Je prends la parole aujourd'hui pour exprimer mon soutien plein et entier au préavis demandant le crédit de plus de CHF 9 millions pour étudier la reconstruction de la station d'épuration des eaux de Pully.

Ce projet revêt une importance capitale pour notre Commune, car il garantit notre autonomie en matière de gestion des eaux usées, tout en préservant notre contrôle sur les coûts à long terme. En investissant dans la reconstruction de notre station d'épuration, nous nous engageons dans une vision à long terme qui répond aux exigences croissantes

en matière de traitement des eaux, tout en assurant la protection de notre environnement souhaitée par les ordres juridiques supérieurs.

Outre ses implications pratiques, ce projet offre également des avantages écologiques majeurs. La reconstruction de la station d'épuration nous donne l'opportunité d'adopter des technologies plus modernes et plus efficaces, réduisant ainsi notre empreinte environnementale et préservant la qualité de nos ressources en eau, cela nous évite aussi d'utiliser du charbon.

De plus, cette initiative s'inscrit parfaitement dans une vision plus large de l'aménagement du territoire. La reconstruction de la STEP permettra non seulement de valoriser foncièrement cette zone, mais également d'optimiser l'espace en offrant un accès le long de la rivière la Paudèze, tout en limitant le stationnement des véhicules privés, en surface proche des rives du lac.

Un aspect particulièrement louable de ce programme est l'inclusion d'une structure d'accueil pour le public à des fins pédagogiques. Cette initiative témoigne de notre engagement envers l'éducation environnementale et de notre volonté d'impliquer activement les citoyens et les citoyennes dans la préservation de notre patrimoine naturel. Enfin, je souhaite profiter de cette occasion pour appeler de mes vœux un développement plus étendu des infrastructures de transport en commun dans notre Commune. Vu la refonte globale du stationnement dans ce secteur et l'intérêt d'offrir à toutes et tous des alternatives crédibles et attractives en matière de déplacement, nous demandons que la zone du lac soit desservie par des lignes de bus nord-sud en complément de la ligne 47 existante, ainsi que par une extension de la ligne 21 en direction de la gare de Lutry, qui correspond au pôle avec le RER Vaud. Cette extension permettrait à tous les résidents de bénéficier d'un accès optimal aux rives du lac, dans le cadre d'une vision intégrée du périmètre global du Schéma Directeur de l'Est Lausannois, le SDEL.

En conclusion, je vous invite tous à soutenir ce préavis crucial pour l'avenir de notre Commune. Je vous remercie de votre attention tout en répétant notre soutien à ce préavis, que nous vous invitons à accepter. Merci de votre attention.

Mme Claudia GÄMPELLE demande la parole :

Le choix du traitement des micropolluants et d'un degré de traitement poussé de 80% pour éliminer l'azote témoigne de l'importance accordée aux enjeux environnementaux dans ce préavis dans la variante de Pully, sans compter les exigences légales actuelles, tout en anticipant celles à venir. En tant que Verte particulièrement attachée à l'écologie, je salue ce choix, qui plaide en faveur de la STEP de Pully et du oui à ce préavis.

Cependant, il reste une question non résolue dans le préavis qui nous est présenté, c'est celle de la récupération du phosphore. Rien n'est mentionné à ce sujet. Il y a bien une phrase qui dit : "les exigences légales de traitement pour le phosphore ont été renforcées dans le bassin versant du lac Léman, passant de 80% d'élimination à 90%", mais là il s'agit ici d'extraire le phosphore pour pas qu'il soit rejeté dans le cas contenu dans les eaux usées pour éviter qu'il ne soit rejeté dans le lac, afin de protéger les eaux contre la surfertilisation et la croissance des algues. C'est déjà ce qui fait se fait actuellement, on augmente simplement le taux d'abattement de 10%, mais il s'agit d'élimination et pas encore de récupération.

Pourquoi la récupération ? Le phosphore, lorsqu'il est extrait des eaux usées, arrive dans les boues d'épuration et ces boues, les agriculteurs pouvaient les épandre sur leurs champs pour les fertiliser. Mais, comme elles contiennent des métaux lourds et des polluants, l'épandage a été interdit en 2006, et depuis, toutes les boues d'épuration sont incinérées. Cela signifie que le phosphore est retiré du cycle naturel des matières, et cela signifie aussi aujourd'hui, qu'on importe des engrais minéraux phosphatés de pays qui viennent de pays comme la Chine ou le Maroc, qui ont des gisements de roche phosphatée, c'est à

dire une ressource minière non renouvelable et appelée à s'épuiser d'ici 50 à 70 ans. Il est donc essentiel de récupérer le phosphore afin de fermer à nouveau le cycle de cet élément dans notre pays. Le phosphore, qui provient principalement de l'agriculture, doit retourner à l'agriculture.

C'est la conclusion à laquelle est parvenue le Conseil fédéral puisqu'il a décidé que la récupération du phosphore dans les boues d'épuration sera obligatoire, à partir du 1^{er} janvier 2026. Le but c'est de récupérer autant de phosphore dans les déchets que ce que permet l'état de la technique. Un taux de récupération d'au moins 50% a été défini, ceci pour diminuer l'importation des engrais minéraux et des produits chimiques.

Ma question à M. Zolliker : est-ce que cette nouvelle exigence légale de récupération du phosphore est-elle prévue dans le projet STEP de la variante de Pully ? Et puis, est-ce que le coût que cela représente ou que cela peut représenter a-t-il été inclus dans le budget ?
Merci de votre attention.

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Je vais tout de suite répondre à cette question au sujet du phosphore.

Le phosphore ne sera pas récupéré à la STEP de Pully parce qu'il est récupéré en fait dans les boues qui sont produites par la STEP, mais ces boues ne sont pas traitées à la STEP de Pully, elles sont ensuite amenées à la station d'épuration de Vidy à Lausanne. C'est là qu'elles seront traitées, mais vous avez raison effectivement il y a une obligation légale dès 2025. Il n'y a pas encore véritablement de technologies qui est en place pour traiter ces boues actuellement. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui à ce sujet.

En ce qui concerne les coûts, effectivement dès qu'il y a une exigence supplémentaire, une étape de traitement supplémentaire, elle aura un coût, mais il n'est pas possible de le chiffrer pour l'instant.

M. Stephan MARGELISCH demande la parole :

Ma question concerne le financement, donc le point 8.1, sous-titre Etudes de la STEP, c'est au début de la page 24 du préavis, à propos de l'appel d'offres en procédure ouverte internationale.

Je cite : « Seuls deux groupements ont répondu à l'appel d'offres. Les deux offres ont un montant quasi identique de respectivement CHF 6'996'864.00 et CHF 6'997'713.00 ». Plus loin dans votre texte, il est mentionné : « Le peu d'offres reçues et les montants relativement élevés s'explique notamment par un déséquilibre entre l'offre et la demande ».

La question que j'adresse à M. Zolliker est assez simple : M. le Municipal est-ce que vous soupçonnez une entente sur les prix entre les offreurs ?

M. Marc ZOLLIKER :

Non, c'est une réponse simple et brève. Mais effectivement, c'est vrai qu'il y a peu de mandataires très spécialisés et ils sont très occupés en ce moment, puisqu'il y a une majorité de STEP non seulement dans le Canton de Vaud mais aussi ailleurs, qui nécessitent des adaptations, des transformations ou une reconstruction, on en parle pratiquement chaque semaine dans les journaux et ceci explique le peu de groupements qui ont soumissionnés.

M. Stephan MARGELISCH :

Je peux préciser ma question. En fait, c'est le montant quasi identique, on peut le dire. Ce n'est pas les CHF 800.00 et quelques francs qui font la différence sur CHF 6'900'00.00 qui sont déterminants. Comment est-ce que c'est possible, lorsque des offres aussi complexes que celles qui doivent répondre au cahier des charges pour cette nouvelle

STEP, comment est-il possible qu'on arrive à des montants aussi proches. Je vais plus loin dans la réflexion, cela signifie que les taux horaires sont identiques, cela signifie que l'estimation des temps d'exécution par étape sont également identiques, cela laisse quand même certaines questions, je dirais, ouvertes.

M. Marc ZOLLIKER :

Si je peux donner une réponse à cette question, je pense que justement s'ils s'étaient entendus, probablement, la différence serait un tout petit peu plus grande que cela quand même et puis alors, pour répondre à votre dernière remarque, non justement, les tarifs horaires, ils sont différents et les estimations d'heures nécessaires à réaliser le travail sont également différentes. C'est la balance entre les deux en fait qui explique qu'on arrive finalement pratiquement au même coût. Mais il y en a un groupement qui a un peu plus d'heures et est finalement moins cher et l'autre groupement qui a un peu moins d'heures et qui est un peu plus cher.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur les conclusions du préavis 04-2024.

Je vous en fais lecture :

Le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal N° 05-2024 du 13 mars 2024,
vu le rapport de la Commission ad hoc désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,
décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 9'007'000.00 TTC, destiné à financer les études de projet pour la reconstruction de la STEP, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum, une fois déduite les participations des communes de Paudex et de Belmont-sur-Lausanne.

Le vote est ouvert. Le vote est clos

Résultat du vote : le préavis 04-2024 est accepté par 81 oui, 0 non, 3 abstentions.

**2.2 Préavis 06-2024 Rénovation des escalators de la Place de la Gare
Crédit demandé : CHF 200'000.00**

Le Président :

J'invite M. Yannick Klein, président de la commission ad hoc à venir présenter et commenter son rapport.

M. Yannick KLEIN :

Je me fais ce soir le porte-parole de la commission ad hoc qui s'est réunie le 9 avril et qui a étudié le préavis 06-2024 au sujet de la rénovation des escalators de la Place de la Gare.

Je tiens tout d'abord, au nom de la commission, à remercier Mme Masméjan et MM. Cornuz et Schneider pour les informations communiquées et leurs réponses aux questions des commissaires.

Vous avez pu lire mon rapport et l'on peut dire, sans jeu de mot, que cette commission est allée comme sur des roulettes, adoptant à l'unanimité les conclusions du préavis 06-2024.

Les 2 points clés qui ont convaincus la commission sont :

1) les coûts d'entretien actuels sont particulièrement élevés. En remplaçant les 4 escaliers roulants, l'économie sur les coûts d'entretien sera de CHF 38'950.00 les deux premières années, puis de CHF 32'200.00 les années suivantes.

2) les nouveaux escaliers roulants disposeront de cellules de détection permettant une mise en marche au passage d'une personne, alors qu'aujourd'hui les escalators tournent en permanence de 06 à 20 heures. Ceci permettra d'optimiser la consommation d'électricité. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis en vous demandant toujours de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Cela ne paraît pas être le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond du préavis.

M. Frédéric BRÜNDLER demande la parole :

Au nom du groupe de l'Union Pulliérane, je témoigne mon plein soutien à ce projet capital pour l'attractivité du cœur social et économique de notre Commune : à savoir le remplacement des escalators publics situés dans le bâtiment de la gare, vieux de près de 35 ans et n'offrant plus la possibilité d'un entretien rationnel. Cette infrastructure, au centre de notre vie quotidienne, est un maillon essentiel pour notre système de mobilité piétonne, qui met en relation la population avec le tissu économique, comme en partie les effets frontières entre le nord et le sud des voies de chemins de fer, crée du lien avec nos rues, nos commerces, nos réseaux de mobilités actives, nos transports publics et le parking de la Gare. Le remplacement de ces escalators permettra non seulement d'améliorer la sécurité et le confort des usagers, mais également de garantir un bon fonctionnement sur le long terme, tout en rationalisant sa maintenance et sa consommation d'énergie, ce qui mérite d'être souligné et salué.

Au passage, nous glissons un vœu qui souhaite aller au-delà de cette simple rénovation mécanique. Nous proposons que notre Municipalité étudie l'opportunité d'installer des cellules de comptages, permettant d'avoir des statistiques sur le nombre d'usagers empruntant cette infrastructure. Ce dispositif permettrait de monitorer la mobilité au cœur de notre Commune, dans un lieu stratégique comme celui de la Gare de Pully et en recueillant des données sur le flux des personnes utilisant ces escalators, nous pourrions mieux comprendre les besoins de déplacement de nos concitoyennes et concitoyens, ainsi que les tendances de fréquentation de cette partie stratégique de notre cœur de ville.

Cette initiative ne se limite pas seulement à la collecte de données, elle ouvre également la voie à des possibilités d'optimisation et d'innovation. En analysant ces informations, nous pourrions par exemple adapter les horaires de fonctionnement des escalators en

fonction des besoins effectifs, contribuant ainsi à des économies d'énergie. Cette approche intelligente de la gestion des flux de personnes dans notre Commune pourrait également avoir un impact positif sur l'environnement, en réduisant notre empreinte écologique, tout en améliorant l'efficacité de nos infrastructures et notre empreinte financière.

En conclusion, nous émettons donc ici formellement ce vœu en invitant la Municipalité à étudier la faisabilité d'installer des compteurs de passage sur les futurs escalators de la Gare de Pully, et à explorer les opportunités qu'une telle initiative pourrait offrir en termes de mobilité, d'efficacité énergétique et de développement durable pour notre Commune. Nous réitérons le plein soutien à ce préavis et vous invitons à soutenir ses conclusions. Merci, Mesdames, Messieurs.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote.

Je vous relis rapidement les conclusions :

Le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal N° 06-2024 du 6 mars 2024,
vu le rapport de la Commission ad hoc désignée à cet effet,
décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 200'000.00 TTC, destiné à financer les travaux de rénovation des escalators de la Place de la Gare, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 30 ans au maximum.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : le préavis 05-2024 est accepté par 86 oui, 1 non, 0 abstention.

2.3 Propositions individuelles

2.3.1 Interpellation « Fresques de la Villa Romaine »

de Mme Lena Yersin

Le Président :

Conformément à l'art. 70 de notre règlement, cette interpellation sera développée si elle est soutenue par au moins 5 membres de notre Assemblée.

Je prie celles et ceux qui soutiennent cette interpellation de le manifester en levant leur carton orange. Le nombre est manifestement atteint.

Mme Lena YERSIN :

Dans son préavis 13-2020, la Municipalité énumérait les graves problèmes signalés déjà 10 ans plus tôt, liés à la conservation de la Villa romaine. Malgré certains travaux réalisés entre-temps, le préavis susmentionné indiquait : « Les obligations légales auxquelles la Ville de Pully doit se conformer ne sont plus respectées ».

Ce préavis, qui a été retiré par la Municipalité, parlait aussi de discussions engagées avec le Canton afin que celui-ci devienne propriétaire des fresques de la Villa romaine et qu'il en assume les coûts de conservation et de restauration. En prévision d'une proposition que j'ai l'intention de vous soumettre prochainement sur cette question, je souhaite aujourd'hui par cette interpellation poser les deux questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Les discussions engagées avec le Canton pour inscrire ces fresques à l'inventaire cantonal sont-elles toujours en cours ou quels en ont été les résultats ?
- 2) La possibilité a-t-elle été envisagée de prêter les fresques au Canton pour les rassembler avec d'autres vestiges, dans le nouveau Musée cantonal d'Avenches dont l'inauguration est prévue en 2028 ?

D'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Le Président :

Est-ce que la Municipalité veut répondre maintenant à l'interpellation ?

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

La Municipalité répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance, pour autant que nous recevions d'ici là enfin la fameuse interpellation de Mme Yersin, que nous n'avons toujours pas reçue, mais que j'ai écoutée avec beaucoup d'attention.

2.3.2 Interpellation « Gestion approximative de la Vaudoise Arena : Quels sont les impacts financiers pour la Ville de Pully ? »

de Mme Carinne Domingos

Mme Domingos a déserté son poste sur le haut de scène puisqu'elle entend présenter son interpellation, depuis le fond de la salle, au sein de son parti.

C'est la même procédure que précédemment.

Conformément à l'art. 70 de notre règlement, cette interpellation doit être soutenue par 5 membres de notre Assemblée.

Je prie celles et ceux qui soutiennent cette interpellation de le manifester en levant leur carton orange. Le nombre demandé est largement atteint.

Mme Carinne DOMINGOS :

La Vaudoise Arena est l'écrin d'un Lausanne Hockey Club qui scintille ces jours-ci, qui fait rêver ses fans, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

La Vaudoise Arena est aussi un centre multisport qui réunit plusieurs disciplines et plusieurs clubs. Elle accueille également plusieurs publics allant des écoliers et des écolières des communes avoisinantes, des amateurs et amatrices occasionnels de certains sports, mais aussi des personnes lambda en convalescence qui ont besoin d'un traitement physiothérapeutique. Sans oublier les amateurs et amatrices de culture qui peuvent s'y rendre pour écouter des concerts ou voir des comédies musicales.

Mais ce haut lieu sportif et culturel vaudois est également sujet à quelques critiques autour de sa gestion. C'est ainsi que dans son édition du 18 avril 2024, le journal 24heures annonce qu'un audit concernant la gestion de la Vaudoise Arena a été rendu public. Cet audit mené par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne, mentionne plusieurs points ambigus, dont notamment le fait, je cite : « Les loyers et tarifs dont bénéficient les clubs résidents ne permettent pas de couvrir les coûts d'exploitation du Centre Sportif de Malley SA et que certains espaces sont également sous-utilisés ».

Le manque à gagner s'élèverait à CHF 2,5 millions par an. Outre les finances, d'autres aspects concernant la gestion de la Vaudoise Arena sont relevés et semblent lacunaires.

La Ville de Pully est concernée par ce sujet puisque d'une part, elle fait partie de l'Association des communes Lausanne Région, qui possède 12% des parts du Centre Sportif de Malley, et, d'autre part, la Ville de Pully participe au déficit du CSM depuis 2013.

Selon l'article du journal, la Ville de Lausanne épongera la majeure partie de ce manque à gagner, en tant qu'actionnaire majoritaire. Mais qu'en est-il de l'Association de communes Lausanne Région et des communes qu'elle représente ? La Municipalité compte-t-elle s'intéresser de plus près à la gestion et aux finances de la Vaudoise Arena ? À ce stade, est-ce que la Municipalité est en mesure de renseigner le Conseil communal sur les conséquences financières que risquent notre Commune ?

Il me semble que ces questions sont légitimes puisque depuis 2013 Pully a participé à hauteur de plus de CHF 1'700'000.00 au déficit du Centre Sportif de Malley.

Je remercie donc la Municipalité de bien vouloir renseigner le Conseil communal à ce sujet. Merci de votre attention

Le Président :

La Municipalité entend-elle répondre aujourd'hui ou lors de notre prochaine séance ?

M. Gil REICHEN, Syndic :

C'est la même réponse que précédemment, nous répondrons donc lors de la prochaine séance, ce qui nous permettra d'analyser plus en détail l'audit mené par le contrôle des finances de la Ville de Lausanne, ce que nous n'avons pas encore fait jusqu'ici.

2.4 Divers

2.4.1 Journée « Territoires d'évènements responsables »

M. Pascal KOTTE :

Je suis assez ignorant sur plein de sujets concernant le Conseil communal et du coup, je suis allé me renseigner auprès du Canton pour suivre des formations qui sont destinées aux conseillers communaux. Je me suis inscrit à plusieurs formations et il y en a une qui m'intéressait bien, qui s'appelle journée « Territoires d'évènements responsables », c'est la troisième édition, elle aura lieu le 3 mai prochain. C'est un événement dans lequel les communes vont contribuer, travailler sur la notion de zéro déchet dans les événementiels. Du coup, je trouve super intéressant que l'ensemble des communes vaudoises puissent se retrouver, travailler ensemble une journée, le 3 mai.

Quand j'ai postulé en demandant si éventuellement, il y aurait encore une place disponible pour un participant de la Ville de Pully, si peut-être dans les 4 places, il en restait une, et si je pouvais m'inscrire, pouvant aussi y participer puisque que cela concernait aussi les conseillers communaux, il m'a été répondu que Pully n'était pas inscrite. Je voulais juste vous inviter à jeter un coup d'œil à cet événement-là. Et éventuellement, si du coup, il y avait un avis favorable pour une participation à ce type d'évènement, sachez que je suis intéressé pour y participer, comme bénévole, mais évidemment non prioritaire par rapport aux salariés de la Commune.

2.4.2 Facture sociale

Mme Lena YERSIN :

La section UDC de Pully a pris connaissance du communiqué de presse qui nous est parvenu cette semaine concernant la participation des communes à la cohésion sociale.

Au vu des arguments présentés, notre section soutient sans réserve la décision de la Commune de Pully de ne pas payer les montants réclamés par le Canton pour la facture sociale.

Nous espérons évidemment qu'une solution soit rapidement trouvée, respectant l'autonomie communale et la constitution vaudoise. Merci.

2.4.3 Initiative « Pour une Suisse inclusive »

Mme Verena KUONEN :

D'abord, j'aimerais remercier M. le Président du Conseil de me permettre de vous adresser ces quelques mots concernant une initiative.

Je pense que quasiment la majorité d'entre vous ont entendu parler de l'initiative « Pour une Suisse inclusive ». Cette initiative a été lancée le 27 avril 2023, cela fera samedi une année. Ce jour-là, il y aura également une récolte de signatures qui sera organisée. Vous savez que récolter 100'000 signatures cela ne semble parfois pas énorme et pourtant, on aimerait faire le plein de signatures comme le LHC remplit un stade, cela nous réjouirait vraiment beaucoup. Mais pour faire le plein de signatures, nous avons besoin de vous. Alors à l'entrée de cette salle, on m'a autorisée à mettre des cartes de signature, 3 signatures par carte, une carte par Commune, donc, à la sortie si éventuellement vous êtes intéressés, mais j'en suis presque sûre, je vous demande de bien vouloir prendre une carte, deux cartes, trois cartes, je crois qu'il y en a assez, mais d'ores et déjà au nom d'Inclusion Handicap et des autres organisations, je vous remercie infiniment pour permettre tout simplement aux personnes handicapées, dont je fais partie, une vie inclusive.

Vous savez que dans l'art. 8 de la Constitution fédérale, en principe, il est prévu, la non-discrimination de la personne en situation de handicap et permettre aux personnes en situation de handicap et, par la même occasion à toutes les personnes à mobilité réduite et autres, d'avoir accès aux transports publics, au travail, à la culture, etc. Je dois sincèrement vous dire, en tant que personne handicapée, là je veux tout simplement faire un témoignage, pour moi et pour toutes les personnes handicapées que je côtoie, avoir comme objectif l'autonomie, c'est extrêmement important. Nous savons tous, que malheureusement, avec un handicap, quel qu'il soit, l'autonomie restera toujours relative et jamais totale. Mais au moins que celle qui peut nous être accordée et qui doit nous être accordée, nous avons les mêmes droits que monsieur et madame tout le monde, eh bien que ceci soit fait.

L'initiative sera déposée en septembre de cette année. Merci beaucoup pour votre soutien et surtout merci pour votre écoute très attentive.

Le Président :

La discussion est toujours ouverte sur ce point des « Divers ».
Est-ce que quelqu'un demande encore la parole ? Ce n'est pas le cas.

Je constate qu'il est 20h55 et je clos la séance.

Je vous remercie de votre engagement, je vous souhaite une bonne fin de soirée et je vous donne rendez-vous le 29 mai pour notre prochaine séance. Bon retour chez vous.

Le Président :

La secrétaire :

Olivier Burnet

Francine Medana